

## Séance plénière

➤ **JEUDI 17 JANVIER 2013 APRÈS-MIDI (0125)**

### **PROJET ET PROPOSITION DE LOI**

---

1. Projet de loi modifiant l'article 2244 du Code civil pour attribuer à la lettre de mise en demeure de l'avocat un effet interruptif de la prescription, n<sup>os</sup> 2386/1 à 4.

Le projet de loi n° 2386 est adopté par 80 voix contre 32 et 12 abstentions

2. Proposition de loi (M. Thierry Giet, Mmes Valérie Déom et Juliette Boulet, M. Christian Brotcorne, Mmes Özlem Özen et Carina Van Cauter et M. Stefaan Van Hecke) relative à l'acte d'avocat, n<sup>os</sup> 1498/1 à 6.

*En créant l'acte d'avocat, la présente proposition de loi poursuit un double objectif. D'une part, elle tend à conférer à un acte contresigné par les avocats des parties une force probante particulière à l'égard de la date et du contenu de l'acte ainsi qu'à l'égard de la signature des parties. Cette force probante vaut entre les parties contractantes, leurs héritiers et ayants cause.*

*D'autre part, elle organise de manière simplifiée, par la voie de l'homologation et seulement pour certains types d'actes d'avocat, l'accès à la force exécutoire.*

La proposition de loi n° 1498 est adoptée par 92 voix contre 11 et 20 abstentions

3. Proposition de résolution (MM. Christophe Lacroix et Peter Luykx) concernant la situation au Mali, n<sup>os</sup> 2605/1 et 2.

La proposition de résolution n° 2605 est adoptée par 98 voix contre 1 et 22 abstentions